

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de préparation 05-mai-2009

Date de révision 18-déc.-2025

Numéro de révision 8

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de : Canada SIMDUT 2015 qui comprend la Loi sur les Produits Dangereux (LPD) modifiée et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) - DOR 2022-272

1. Identification

Nom du produit	Acide acétique
Cat No. :	A35-500; A38-212; A38-450LB; A38-500; A38-500LC; A38C-212; A38C-212EA; A38P-20; A38P-500; A38S-212; A38S-500; A38SI-212; A465-1; A465-250; A465-500; A490-212; A490-212LC; A491-212; BP1185-500; BP1185-500LC; BP2400-500; BP2401-212; BP2401-500; BP2401C-212; BP2401P-20; BP2401S-212; BP2401S-500; BP2401SI-212; S700481; XXA491ET2.5LI; NC3359272; XXA490SK212LI; NC3654017
No. CAS	64-19-7
Synonymes	Glacial acetic acid; Methanecarboxylic acid; Ethanoic acid; Vinegar acid (HPLC/Certified ACS/OPTIMA/USP/FCC/EP/BP/Trace Metal Grade/Aldehyde-Free/Sequencing)
Utilisation recommandée	Produits chimiques de laboratoire.
Utilisations contre-indiquées	Aliments, médicaments, pesticides ou produits biocides.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Company

Importateur / Distributeur

Fisher Scientific
112 Colonnade Road,
Ottawa, ON K2E 7L6,
Canada
Tel: 1-800-234-7437

Fabricant

Fisher Scientific Company
One Reagent Lane
Fair Lawn, NJ 07410
Tel: (201) 796-7100

Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC®, Outside the USA: 001-703-527-3887
CHEMTREC®, Inside the USA: 800-424-9300

2. Identification des dangers

Classification

Classification WHMIS 2015

Ce produit est dangereux en vertu de la Loi sur les produits dangereux (LPD) et du Règlement sur les produits dangereux (RPD), tels que modifiés (DORS/2022-272).

Liquides inflammables	Catégorie 3
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1 A
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage**Mot indicateur**

Danger

Mentions de danger

Liquide et vapeurs inflammables

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

**Conseils de prudence****Prévention**

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques

Intervention

EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ médecin

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, du produit chimique en poudre ou une mousse anti-alcool pour l'extinction

Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

3. Composition/informations sur les composants

Composant	No. CAS	% en poids
Acide acétique	64-19-7	<=100

4. Premiers soins**Conseils généraux**

Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant. Une consultation médicale immédiate est requise.

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Une consultation médicale immédiate est requise.
Contact avec la peau	Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Appeler immédiatement un médecin.
Inhalation	Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Retirer la victime de la zone d'exposition, la faire s'allonger. Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.
Symptômes et effets les plus importants	Cause des brûlures, quelles que soient les voies d'exposition. L'ingestion cause une enflure grave, une grave lésion aux tissus délicats et un danger de perforation: Les symptômes d'une surexposition peuvent comprendre des maux de tête, des vertiges, de la fatigue, des nausées et des vomissements
Notes au médecin	Traiter en fonction des symptômes

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Dioxyde de carbone (CO ₂), Produit chimique, Sable sec, Mousse antialcool.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	40 °C / 104 °F
Méthode -	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	427 °C / 800.6 °F
Limites d'explosivité	
Supérieures	19.9 vol %
Inférieure	4.0 vol %
Sensibilité aux chocs	Aucun renseignement disponible
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun renseignement disponible

Dangers spécifiques du produit

Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants. Le produit cause des brûlures aux yeux, à la peau et aux muqueuses.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.

NFPA

Santé
3

Inflammabilité
2

Instabilité
0

Dangers physiques
N/A

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. S'assurer une ventilation adéquate.
---------------------------------	--

Précautions environnementales	Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.
Méthodes de confinement et de nettoyage	Absorber avec une matière absorbante inerte. Garder dans des contenants fermés appropriés pour élimination.

7. Manutention et stockage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter de l'équipement de protection individuelle/du visage. Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, demander immédiatement une assistance médicale.
Entreposage.	Lieu pour matière corrosive. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Matières incompatibles. Agents oxydants forts. Bases fortes. Métaux.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Directives relatives à l'exposition

Composant	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Acide acétique	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 37 mg/m ³	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 37 mg/m ³

Composant	Manitoba	New Brunswick	Newfoundland and Labrador	Nova Scotia
Acide acétique	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm

Composant	Nunavut	Prince Edward Island	Saskatchewan	Yukon
Acide acétique	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³ STEL: 25 ppm STEL: 43 mg/m ³

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH
Acide acétique 64-19-7 (<=100)	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm	(Vacated) TWA: 10 ppm (Vacated) TWA: 25 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³	IDLH: 50 ppm REL = 10 ppm (TWA) REL = 25 mg/m ³ (TWA) STEL: 15 ppm STEL: 37 mg/m ³

Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

OSHA - Sécurité et administration de la santé

NIOSH: NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

Mesures techniques

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont situées à proximité de l'emplacement des postes de travail. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	Lunettes de protection à fermeture étanche ou Écran de protection du visage Lunettes de sécurité
Protection des mains	Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée.

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	Commentaires à gants
Caoutchouc butylique	> 480 minutes	0.7 mm	Protection contre les éclaboussures seulement

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu

Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés. Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire, toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

Type de filtre recommandé : Filtre à particules conforme à la norme EN 143 Les gaz acides filtre Type E Jaune conforme au EN14387

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. Propriétés physiques et chimiques**Aspect**

État physique

Couleur

Odeur

Seuil de perception de l'odeur

Propriété

Point/intervalle de fusion

Point de ramollissement

Point/intervalle d'ébullition

Point d'éclair

Inflammabilité (Liquide)

Inflammabilité (solide, gaz)

Limites d'explosivité

Température d'auto-inflammation

Température de décomposition

pH

Viscosité

Solubilité dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants

Coefficient de répartition (n-octanol/eau)

Composant

Liquide

Incolore

à type de vinaigre

Aucun renseignement disponible

Valeurs

16 - 16.5 °C / 60.8 - 61.7 °F

Aucune donnée disponible

117 - 118 °C / 242.6 - 244.4 °F

40 °C / 104 °F

Inflammable

Non applicable

Inférieure 4 vol%

Supérieures 19.9 vol%

427 °C / 800.6 °F

Aucune donnée disponible

< 2.5

1.53 mPa.s @ 25 °C

Miscible

Aucun renseignement disponible

Log Poctanol/eau

Remarques**• Méthode**

Méthode - Aucun renseignement disponible
Sur la base de données d'essais
Liquide

10 g/L aq.sol

Acide acétique	-0.2	
Pression de vapeur	1.52 kPa @ 20 °C	
Densité / Densité	1.048	
Masse volumique apparente	Non applicable	Liquide
Densité de vapeur	2.10	(Air = 1.0)
Caractéristiques des particules	Non applicable (liquide)	

Autres informations

Formule moléculaire	C2 H4 O2
Masse moléculaire	60.05
Propriétés explosives	explosifs air / vapeur des mélanges possibles
Taux d'évaporation	0.97 (Butyl Acetate = 1.0)

10. Stabilité et réactivité

Danger de réaction	Aucun connu suivant les informations fournies.
Stabilité	Stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Produits incompatibles. Excès de chaleur. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
Matières incompatibles	Agents oxydants forts, Bases fortes, Métaux
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.

11. Données toxicologiques

Information on expected route of exposure

Inhalation	Provoque de graves brûlures. Peut être nocif par inhalation.
Ingestion	Provoque de graves brûlures. L'ingestion cause des brûlures au tube digestif supérieur et aux voies respiratoires. Peut brûler la bouche, la gorge et l'estomac. Peut être nocif en cas d'ingestion.
Yeux	Risque de lésions oculaires graves. Risque de cécité ou de lésions permanentes aux yeux.
Peau	Corrosif pour les yeux et peut causer de graves lésions, y compris la cécité. Provoque de graves brûlures. Peut être nocif par contact cutané.

Données toxicologiques pour les composants

Composant	DL50 orale	DL50 épidermique	LC50 Inhalation
Acide acétique	3310 mg/kg (Rat)	-	> 40 mg/L (Rat) 4 h

Toxicologically Synergistic Products	Aucun renseignement disponible
---	--------------------------------

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;	Aucune donnée disponible
---	--------------------------

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;	Aucune donnée disponible
---	--------------------------

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire	Aucune donnée disponible
Peau	Aucune donnée disponible

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Aucune donnée disponible

Non mutagène selon le test d'Ames

f) cancérogénicité;

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène

Composant	No. CAS	CIRC	NTP	ACGIH	OSHA	Mexique
Acide acétique	64-19-7	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)	Non inscrit(e)

g) toxicité pour la reproduction;

Aucune donnée disponible

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

Aucune donnée disponible

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée;

Aucune donnée disponible

Organes cibles

Aucun renseignement disponible.

j) danger par aspiration;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Symptômes / effets, aigus et différés

L'ingestion cause une enflure grave, une grave lésion aux tissus délicats et un danger de perforation. Les symptômes d'une surexposition peuvent comprendre des maux de tête, des vertiges, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

Autres effets nocifs

Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

Endocrine Disrupting Properties

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté.

12. Données écologiques**Écotoxicité**

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Composant	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Daphnia magna
Acide acétique	-	Pimephales promelas: LC50 = 88 mg/L/96h Lepomis macrochirus: LC50 = 75 mg/L/96h	Photobacterium phosphoreum: EC50 = 8.8 mg/L/15 min Photobacterium phosphoreum: EC50 = 8.8 mg/L/25 min Photobacterium phosphoreum: EC50 = 8.8 mg/L/5 min	EC50 = 95 mg/L/24h

Persistance et dégradabilité

Miscible avec l'eau Une persistance est peu probable d'après les informations fournies.

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Mobilité Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.

Composant	Log Poctanol/eau
Acide acétique	-0.2

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

14. Informations relatives au transport

DOT

No ONU UN2789
 Nom officiel d'expédition ACETIC ACID, GLACIAL
 Classe de danger 8
 Classe de danger subsidiaire 3
 Groupe d'emballage II

TMD

No ONU UN2789
 Nom officiel d'expédition ACETIC ACID, GLACIAL
 Classe de danger 8
 Classe de danger subsidiaire 3
 Groupe d'emballage II

IATA

No ONU UN2789
 Nom officiel d'expédition ACETIC ACID, GLACIAL
 Classe de danger 8
 Classe de danger subsidiaire 3
 Groupe d'emballage II

IMDG/IMO

No ONU UN2789
 Nom officiel d'expédition ACETIC ACID, GLACIAL
 Classe de danger 8
 Classe de danger subsidiaire 3
 Groupe d'emballage II

15. Renseignements sur la réglementation

Inventaires internationaux

Composant	No. CAS	DSL	NDSL	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	EINECS	ELINCS	NLP
Acide acétique	64-19-7	X	-	X	ACTIVE	200-580-7	-	-

Composant	No. CAS	IECSC	KECL	ENCS	ISHL	TCSI	AICS	NZIoC	PICCS
Acide acétique	64-19-7	X	X	X	X	X	X	X	X

Légende:

X - Inscrit '-' - Non répertorié

KECL - NIER number or KE number (<http://ncis.nier.go.kr/en/main.do>)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

IECSC - Chinese Inventory of Existing Chemical Substances

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

Canada

La FDS est conforme aux dispositions relatives à l'information énoncées dans la Norme canadienne - Partie 4, annexes 1 et 2 du Règlement sur les produits dangereux (RPD) et ses modifications et répond aux exigences du RPD (paragraphe 13(1)(a) de la Loi révisée sur les produits dangereux (LPD)).

Composant	NPRI	Agence Canadienne de Protection de l'Environnement (CEPA) - Liste des substances toxiques	Le Plan de gestion des produits chimiques du Canada (CEPA)
Acide acétique	Part 4 Substance		

Autres réglementations internationales

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Acide acétique	-	Use restricted. See entry 75. (see link for restriction details)	-

Liens REACH

<https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>

Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS) ?

Non applicable

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composant	No. CAS	OECD HPV	Des polluants organiques persistants	Potentiel de destruction de l'ozone	Restriction des substances dangereuses (RoHS)
Acide acétique	64-19-7	Inscrit(e)	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Composant	No. CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité	Rotterdam Convention (PIC)	Basel Convention (Hazardous Waste)
Acide acétique	64-19-7	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Annex I - Y34

16. Autres informations

Préparée par

Responsabilité des produits/Affaires réglementaires
Thermo Fisher Scientific
email - begel.sdsdesk@thermofisher.com

Date de préparation

05-mai-2009

Date de révision

18-déc.-2025

Date d'impression

18-déc.-2025

Sommaire

Ce document a été mis à jour pour se conformer aux exigences du SIMDUT 2015, qui comprend la Loi sur les produits dangereux (LPD) et le Règlement sur les produits dangereux (RPD) modifiés, afin de s'aligner sur le Système général harmonisé (SGH)

(V7/8) pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche de données de sécurité